

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 07 Décembre 2021**

**Présents :** Maryse ANNET, Yves BLOT, Agnès BORDAT CATOIRE, Jean-Claude DELORME, Jean-Guy LEBEAU, Bernard MÉTRAT, Christophe PARAT, Jean Luc TISSIER, Alain TRICHARD,

**Secrétaire de séance :** Agnès Bordat Catoire

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Approbation du précédent compte rendu :

Il est ensuite procédé à l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**1.Délibérations**

* Annulation de la délibération 2021-28 sur le passage à la nomenclature M57

Les termes de la délibération demandée par la trésorerie ne convenant pas aux services préfectoraux, il a été demandé à l’ensemble des communes d’annuler cette délibération.

* Approbation à l’unanimité
* Décision modificative pour le passage à la M57

Modification d’une disposition comptable demandée par la trésorerie

* Approbation à l’unanimité
* Convention de mutualisation avec Sigy le Châtel

Il est proposé de mutualiser l’utilisation de notre désherbeur thermique avec Sigy, à compter du 01/01/2022.

Une convention est établit pour déterminer, fréquence, responsabilités…

🡪Approbation à l’unanimité

**2. Point sur les démarches juridiques vis-à-vis de l’ancienne COMCOM**

Pour rappel, différents recours et actions juridiques ont été attentés par plusieurs communes

qui contestent les dispositions de liquidation prisent par les services de la Préfecture

* Après échanges avec l’avocate : elle estime qu’il est encore possible de contester la distribution des actifs non payés aux communes
* Les dites communes doivent se réunir prochainement pour statuer sur l’opportunité de ce dernier recours
	+ Le conseil se prononce à l’unanimité pour engager ce dernier recours

**3. Dossier d’exploitation des antennes téléphoniques**

 Pour rappel :

 Il s’agit de l’antenne située vers « La Madone »

 Historiquement l’opérateur est ATC. Le nom de l’opérateur a changé plusieurs fois, au gré des rachats de la société.

 Au moment de renouveler un contrat, entrant en vigueur dans 6 ans, nous avons validé, par erreur, les deux conventions, ATC et VALOCIM.

* Ce que dit notre avocat :
	+ Le contrat VALOCIM est très mal rédigé, les termes ne correspondant pas à un contrat passé avec une collectivité.
	+ Nous avons contesté immédiatement, nous rendons compte de l’erreur, par courrier recommandé. En conséquence, VALOCIM aurait dû contester dans les 2 mois. Ce qui n’a pas été fait.
	+ Le contrat, avant signature, n’a pas été mis en concurrence, donc nous avons commis un défaut de procédure.
	+ Résultat : on devrait arriver à se dédire de notre signature avec VALOCIM

4. **Mutualisation du PLU**

Pour rappel, le PLUI (Plan Local d’Urbanisme Intercommunal) a été rejeté.

Cependant, la COMCOM propose des démarches concertées pour les communes qui souhaiteraient revoir leur PLU.

Nous avons jusqu’à fin janvier pour nous positionner.

* Le conseil donne mandat au maire pour se positionner en faveur d’une démarche concertée.

**5. SIRTOM**

Christophe Parat expose l’avancement du dossier

Yves BLOT présente les nouvelles consignes de tri des déchets par qui entrera en vigueur le 1er février 2022.

Une information, distribuée à chaque habitant, sera faite par le SIRTOM

**6. Questions diverses et compte-rendu des commissions**

 **Commission Agriculture et Foret de la Communauté de commune :** Alain Trichard nous fait part des dossiers évoqués en commission, Déroulage des bois de seconde catégorie, le projet avance bien avec plusieurs partenaires (entreprise OXO Ecole des arts et métiers, Ets Ducerf …). Autre projet évoqué, projet d’un abattoir de proximité, début de la réflexion avec encore beaucoup de questions sur le projet.

 **Les contes Givres** : L’association Antipode à contacté la mairie pour présenter leur festival, le conseil est d’accord de rencontrer les organisateurs (le 11 janvier à 10 h 30)

 **Commission Fleurissement et décoration :** Mise en place des décorations de sapin samedi 11 et fin de pose des illuminations le mardi 14.

 Si les conditions sanitaires le permettent la cérémonie des vœux de la municipalité se déroulera le 09 janvier à 10h30 à la salle communale

**L’ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22H30**

**Prochaine réunion de conseil le 11 Janvier 2022**